

**CALENDRIER D'ADOPTION D'UNE RÉOLUTION PPCMOI
N'EST PAS SOUMISE À L'APPROBATION DES PERSONNES HABILÉS À VOTER**

TITRE DE LA RÉOLUTION : *Premier projet de résolution numéro PPR03-2024*

PREMIÈRE ÉTAPE : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Cette étape consiste à adopter le premier projet de résolution et à le présenter aux citoyens. C'est lors de cette assemblée publique de consultation que les citoyens peuvent poser leurs questions ou demander que des modifications soient apportées au premier projet.

- Date de la séance du conseil municipal où il y a eu l'adoption du premier projet de résolution : **lundi, 25 mars 2024**
- Date de l'assemblée publique de consultation concernant la résolution : **mercredi, 24 avril 2024**

Après l'assemblée publique de consultation, un procès-verbal de cette rencontre contenant les commentaires ainsi que les demandes de modification des citoyens est remis aux conseillers.

Le conseil détermine alors s'il désire adopter cette résolution avec les modifications proposées ou non. Il peut également décider de retirer la résolution, ce qui aurait pour conséquence qu'elle n'entrerait jamais en vigueur.

DEUXIÈME ÉTAPE : ADOPTION DE LA RÉOLUTION

Le conseil adopte lors d'une prochaine séance du conseil la résolution, peu importe si une requête a été déposée ou non. Il peut également décider de retirer la résolution.

- Date de la séance du conseil où il y aura l'adoption de la résolution : **lundi, 6 mai 2024**

TROISIÈME ÉTAPE : APPROBATION PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)

La résolution doit être transmise à la MRC pour que cette dernière l'approuve.

- Transmission à la MRC pour approbation pour sa réunion du : **mercredi, 12 juin 2024**

Cette date ne s'applique pas si un registre est tenu sur cette résolution.

La MRC étudie le dossier lors de cette réunion et elle confirme si la résolution est conforme ou non. Dans le cas où elle est conforme, elle émet son certificat de conformité, la résolution entrant en vigueur à la date de l'émission de ce certificat.

SEPTIÈME ÉTAPE : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION

La date de l'entrée en vigueur de la résolution sera celle où le certificat de conformité sera émis par la MRC.

Finalement, un avis public de promulgation sera publié sur le site Internet de la Ville informant les citoyens de la date d'entrée en vigueur de la résolution.

Veillez prendre note que ce calendrier est à titre informatif seulement et qu'il est possible que certaines dates soient changées puisqu'il peut y avoir des imprévues au cours du processus d'adoption.